



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DIRECTEUR
ADJOINT AU DIRECTEUR GENERAL
DES FINANCES PUBLIQUES
CHARGE DU PILOTAGE DU RESEAU ET DE SES
MOYENS

Paris, le - 4 NOV. 2011

139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

TÉLÉPHONE 01 53 18 89 89
TELECOPIE 01 53 18 55 20
philippe.rambal@dgfip.finances.gouv.fr

2011/09/6500

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier du 19 juillet 2011 adressé au directeur général, vous avez fait part de votre demande de voir étendu à l'ensemble des contrôleurs stagiaires du trésor public de la promotion de mars 2006 – février 2007, le bénéfice de la décision du Conseil d'État du 8 juillet 2011.

Par cette décision, la Haute juridiction a confirmé le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux annulant la décision du directeur général des finances publiques refusant le versement à Mme Cécile GRANCOIN des indemnités de stages prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié.

Eu égard à cette décision, j'ai décidé de procéder à la régularisation, en janvier 2012, de la situation de l'ensemble des contrôleurs stagiaires de la promotion de mars 2006 au regard de leurs indemnités de stage.

Les directions locales seront prochainement informées des modalités de régularisation des indemnités de stage, afin de prévenir, comme vous le soulignez, toute inégalité de traitement entre les stagiaires.

Mes services demeurent, bien évidemment, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Philippe RAMBAL

Mme Magali MUSSEAU
Co-Secrétaire Générale
Syndicat National CGT Finances Publiques
263 rue de Paris
93 514 MONTREUIL CEDEX